



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****23098129***

le,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

18 JUL. 2023

DU BRABANT WALLON

GreffeN° d'entreprise : **0462 200 347**

Nom

(en entier) : **KENGANI**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à Responsabilité Limitée**Adresse complète du siège : **Vieille Cour 76, 1402 Thines (Nivelles)****Objet de l'acte : Démissions - Nominations**

[Extrait des décisions adoptées par l'assemblée générale le 13 juin 2023]

1. L'assemblée générale prend acte de la démission de Debaere SA, représentée par Monsieur Filip Dossche, de ses fonctions d'administrateur de la société, avec effet à compter de ce jour.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires compétente se prononcera sur la décharge à accorder à la SA Debaere pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice en cours.

2. L'assemblée générale décide de nommer avec effet à compter de ce jour en qualité d'administrateur de la société, la SA F.I.D. Management, dont le siège social est sis Veerstraat 80, 9031 Drongen, BCE 0439.726.932, RPM Gand (section Gand), représentée dans l'exercice de son mandat par Monsieur Frederik Dossche, faisant élection de domicile au siège de la SA F.I.D. Management, et ce pour une durée de trois ans, pour prendre fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2026 et appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31/01/2026.

Ce mandat est non rémunéré.

3. L'assemblée générale décide de nommer avec effet à compter de ce jour en qualité d'administrateur de la société, la SRL Iris Belgium, dont le siège social est sis rue Lincoln 64, 1180 Bruxelles, BCE 0540.792.024, RPM Bruxelles, représentée dans l'exercice de son mandat par Monsieur Cyril Wolkonsky, faisant élection de domicile au siège de la SRL Iris Belgium, et ce pour une durée de trois ans, pour prendre fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2026 et appelée à se prononcer sur les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31/01/2026.

Ce mandat est non rémunéré.

4. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires mandate par la présente Madame Christel Godfroid, domiciliée rue du Goddiarch 2 à 1495 Villers-la-Ville, agissant seule, en vue de procéder aux formalités de publications, dépôt et inscriptions nécessaires auprès du Moniteur Belge, de la Banque Carrefour des Entreprises et du registre des bénéficiaires effectifs en exécution des décisions adoptées ci-avant, et à cette fin établir, compléter et signer tous documents, faire toute déclaration et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire.

Christel Godfroid
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).